



Razaiarimanana Bebe, Directeur général de l'Administration et du Budget au MEPATE

Comment accéder facilement au foncier? C'est le programme national foncier (PNF) pour 15 ans, d'après la lettre de politique foncière (LPF), objet de l'atelier du 17 et 18 Novembre au Moringa, Toliara. L'équipe du ministère d'état chargé des projets présidentiels, de l'Aménagement du territoire (MEPATE) est dirigée par Razaiarimanana Bebe, Directeur général de l'Administration et du Budget, accompagnée de Hanitra Rasendrasoa, Directeur des Domaines et de la Propriété foncière.



Participants aux directives volontaires

L'équipe est venue s'enquérir à la quarantaine de participants des 4 régions au niveau provincial, avec cinq points d'orientations selon la DG « *sécurisation des droits, gérer planifier le foncier, faciliter l'accès et valorisation du foncier urbain et rural,*

améliorer et mettre en synergie la déconcentration et la décentralisation, s'engager dans la transparence et la redevabilité

». Ces 5 points sont les principaux ingrédients mêmes des *directives volontaires*

. Avec la décentralisation, la Commune va jouer un grand rôle avec son bureau foncier (BIF), alors pourrait naître un bras de fer entre Domaine et Commune, qui fait quoi? Ces directives volontaires seront finalement débattues et validées lors de l'atelier national, qui se tiendra prochainement, en décembre.



Hanitra Rasendrasoa et Razaiarimanana Bebe

Le foncier levier de tout développement. S'approprier de son lopin de terre est le plus urgent pour la population. La coutume donne droit à toutes les familles de jouir de leur droit de possession aux terres où habitaient les aïeux, donc une succession tout à fait naturelle. Pourquoi payer? Une participante en provenance d'Ambovombe, accompagnant la délégation, avoue que: *« les charges demandées par l'administration des domaines sont trop chères et rendent difficile l'accès au foncier par la population de l'Androy »*



Mme le Directeur des Domaines et de la Propriété foncière (MEPATE) et le Directeur des Domaines de Toliara

Vis-à-vis de la loi, toutes les terres appartiennent à l'ETAT, nul n'est propriétaire qu'avec un titre foncier. Comme les directives volontaires assurent déjà la facilitation de l'accès au foncier et la sécurisation des droits, **le paysan pense davantage à produire se sentant sécurisé grâce aux directives volontaires**, initiées par le MEPATE et appuyées par la FAO, organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

« *qui s'engage à faire bénéficier Madagascar de l'expertise internationale dont elle dispose en matière de la gouvernance foncière* »

, selon son représentant Patrice Talla.



Voici les 5 engagements de FAO: 1. Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition; 2. Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables; 3. Réduire la pauvreté rurale; 4. Favoriser la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces; 5. Améliorer la résilience des moyens d'existence face aux catastrophes

Charles RAZA - Toliara